Débat sur la constitutionnalisation de l'IVG

IVG : le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans les discours publics

Le 28 septembre est célébrée la Journée mondiale pour le droit à l'avortement. À cette occasion, Vie-publique.fr vous propose une sélection de discours publics sur le sujet depuis la promulgation de la loi Veil en 1975. Cette loi a depuis connu de nombreuses évolutions.

Le droit à l'avortement est régulièrement remis en cause par certains pays comme la Pologne en 2020 ou les États-Unis en 2022. Dans ce contexte, plusieurs responsables politiques français ont déposé récemment une proposition de loi pour inscrire l'IVG dans la Constitution.

1 - Proposition d'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution

La décision de la Cour Suprême des États-Unis d'annuler, en juin 2022, l'arrêt "Roe versus Wade" qui garantissait depuis 1973 le droit à l'avortement aux États-Unis a provoqué de nombreuses réactions en France.

Une proposition de loi visant à garantir le droit à l'interruption de grossesse a été déposée le 30 juin 2022 à l'Assemblée nationale afin d'inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution.

- Déclaration de Mme Isabelle Lonvis-Rome, ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur les menaces mondiales qui pèsent sur le droit à l'avortement, Strasbourg le 9 juin 2022
- Interview de Mme Isabelle Lonvis-Rome, ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, à RTL le 27 juin 2022, sur la révocation du droit à l'avortement aux États-Unis et la proposition de loi pour inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution française

2 - La loi Veil dépénalise l'IVG en 1975

La loi relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dite "loi Veil", portée par la ministre de la santé, Simone Veil, est promulguée le 17 janvier 1975.

Cette loi dépénalise l'avortement en France. Adoptée pour une durée initiale de cinq ans, la loi encadre la pratique de l'IVG: pour décider une IVG, la femme enceinte doit se trouver en situation de détresse, l'intervention doit être réalisée dans un délai inférieur ou égal à dix semaines de grossesse, l'acte est réalisé par un médecin dans un établissement de santé, les médecins disposent d'une clause de conscience, deux consultations médicales et une consultation psycho-sociale sont obligatoires avant l'intervention.

- Présentation du projet de loi sur l'interruption volontaire de la grossesse, Conseil des ministres du 13 novembre 1974
- Déclaration de Mme Simone Veil, ministre de la santé, sur les motifs de la réforme de la législation sur l'avortement, à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974

En 1979, la loi sur l'IVG rend définitives les dispositions de la loi de 1975. Le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale est décidé en 1981.

3 - Suites de la loi Veil

En **2001**, la **loi Veil** est **réformée**. Dans la **loi** n° **2001-588**, le délai de recours à l'IVG est porté à douze semaines de grossesse. La pratique des IVG est rendue possible en médecine de ville, les mineures peuvent y recourir sans autorisation parentale dans certaines conditions, la consultation psycho-sociale n'est plus obligatoire pour les femmes majeures (elle leur est proposée).

[...]

En 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes supprime la mention de "situation de détresse" pour pouvoir recourir à l'IVG. Désormais, la loi prévoit qu'une femme "qui ne veut pas poursuivre une grossesse" peut demander une IVG.

- Déclaration de Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur les quarante ans de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, Paris le 26 novembre 2014
- Conférence de presse de Mme Pascale Boistard, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, sur les 40 ans de la loi Veil sur l'IVG et le droit à l'avortement, Paris le 16 janvier 2015

La loi du 20 mars 2017 étend le délit d'entrave à l'IVG à de nouvelles pratiques qui apparaissent sur internet. Cette loi punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption volontaire de grossesse par tout moyen, y compris par voie électronique ou en ligne.

• Interview de Mme Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes à France-Info le 1er décembre 2016, sur la répression du délit d'entrave dans le cadre de l'IVG.

En 2022, l'allongement du délai légal est passé de 12 à 14 semaines de grossesse avec la loi visant à renforcer le droit à l'avortement promulguée le 2 mars 2022.

- Interview de Mme Elisabeth Moreno, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, à France Info TV le 18 janvier 2022, sur l'allongement du délai pour l'avortement, le nombre de candidatures féminines et l'égalité entre les femmes et les hommes
- Déclaration de M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, sur la proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement, à l'Assemblée nationale le 23 février 2022

[En 2022, l'IVG et à la contraception ont fait l'objet de nouvelles propositions de loi, à l'Assemblée nationale et au Sénat, visant à réviser la Constitution pour en garantir le principe et la pratique en tant que droit fondamental]

Source: IVG: le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans les discours publics https://www.vie-publique.fr/discours-dans-lactualite/286429-interruption-volontaire-de-grossesse-les-discours-publics
Publié le 27 septembre 2022